



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : /

Date de la convocation : 11 janvier 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, CHAPUT Clément, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
BEUNEL Philippe représenté par L BARBOTTIN
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°04

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : ENGAGEMENT DANS LE PROJET « RENFORCEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE LE LONG DES CHEMINS RURAUX »

Au mois d'octobre 2020, **Grand Châtellerault a été lauréat d'un appel à projets régional « Nature et transition »**, avec pour but de **renforcer la continuité écologique sur l'ensemble du territoire** et d'intégrer progressivement les critères de résilience territoriale (biodiversité, adaptation au changement climatique) dans les politiques d'aménagements locales.

La première phase de cette démarche de long terme vise à **renforcer la continuité écologique le long des chemins ruraux**, lesquels relèvent du patrimoine des communes. L'association GEREPI, qui gère la réserve naturelle du Pinail, a été mandatée en mai 2021 pour évaluer la qualité écologique des chemins ruraux de notre territoire et pour proposer un programme d'amélioration de la continuité écologique par plantation de haies.

Les résultats de l'étude menée ont été présentés lors de deux réunions. **La commune a manifesté son intérêt pour participer à la phase opérationnelle du projet qui se traduira par la plantation d'une haie à l'automne-hiver 2022 sur un tronçon de chemin rural.**

L'opération qui sera menée en 2022 sera financièrement neutre pour les communes qui se sont portées volontaires. Le financement de 120 000 euros est assuré par la Région (40%), par le Département (40%) et par Grand Châtellerault (20%). Il exigera cependant la coopération déterminée de la commune :

- pour valider avec GEREPI le choix du site,
- pour contribuer à la valorisation du projet auprès du public, auprès des propriétaires qui seraient concernés par la plantation d'une haie en limite de parcelle mais aussi auprès des usagers du chemin rural (promeneurs, agriculteurs),
- pour déterminer les modalités des travaux de plantation (participation du public, en régie, par le biais d'un marché avec un prestataire, choix des essences parmi une liste d'espèces locales)
- pour assurer l'entretien durable de la haie et de se doter des moyens appropriés (formation de personnel, achat de matériel le cas échéant).

La signature d'une convention fera suite à cette délibération autorisant Grand Châtellerault, le cas échéant, à effectuer des travaux sur le patrimoine de la commune en engageant la commune à respecter la charte d'entretien qui sera proposée.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'engagement de la commune dans le projet de renforcement de la continuité écologique le long des chemins ruraux et d'autoriser M le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

VU le courrier du service Direction des stratégies environnementales et territoriales de Grand Châtellerault du 13 décembre 2021 proposant l'engagement dans le projet,

VU le Plan climat air énergie territorial 2018-2024 de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault approuvé par le conseil communautaire le 19 novembre 2018,

Considérant l'intérêt des enjeux communs que sont l'adaptation de notre territoire au changement climatique, la préservation de la biodiversité et des services écologiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- approuver l'engagement de la commune dans le projet de renforcement de la continuité écologique le long des chemins ruraux,
- autoriser M le Maire à signer la conventions et tous documents se rapportant à cette affaire.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

